



ARRETE

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS
DES ELECTIONS PARTIELLES DE DEUX REPRESENTANTS DES PERSONNELS
AU CONSEIL DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
SCRUTIN ELECTRONIQUE DES 11 ET 12 FEVRIER 2026**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;
Vu le règlement intérieur de l'université Toulouse Capitole ;
Vu la décision cadre en date du 15 février 2023 du Président de l'Université relative aux élections par voie électronique à l'université Toulouse Capitole ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2026 portant organisation des opérations électorales par vote électronique des 11 et 12 février 2026 à l'Université Toulouse Capitole ;
Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 relatif à la recevabilité des candidatures aux élections électroniques partielles des 11 et 12 février 2026 au conseil de la recherche de l'université Toulouse Capitole ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Article 1^{er}

A l'issue des scrutins qui se sont déroulés les mercredi 11 et jeudi 12 février 2026 par voie électronique, sont proclamées élues au conseil de la recherche, les personnes dont les noms figurent en annexe au présent arrêté.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, publié sur les sites internet et intranet de l'université Toulouse Capitole et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 12 février 2026,

Le président,

Hugues KENFACK

ANNEXE

RESULTATS - SCRUTIN DES 11 et 12 FEVRIER 2026

Personnels habilités à diriger les recherches

Section Droit privé et histoire du droit

Madame Jessica EYNARD

Personnels habilités à diriger les recherches

Section Droit public et science politique

Monsieur Olivier BLIN